



# Demande de reintegration à la nationalite française

Par **tapouline**, le **16/09/2010** à **20:20**

bonjour maitre..je sollicite vos services afin d'etablir un droit..mon pere a demande la decheance de la nationalite française à l'indépendance de l'Algerie alors que moi sa fille j'etais mineure..je possède comme seule preuve de son statut d'ancien française des documents sur l'etat des services militaires qu'il a effectués en France comme ingénieur lieutenant de l'aéronautique ainsi que son attestation d'affiliation rétroactive ou il est mentionné en tant que français ..dans ce cas là pourrais je effectuer une demande de réintégration .veuillez maitre accepter mes respects les plus profonds

Par **Domil**, le **16/09/2010** à **20:42**

Pour demander une réintégration après une demande de déchéance, il faut produire le décret de déchéance.